

LVMH

Déclaration des transactions sur actions propres

Paris, le 20 Aout 2019

La déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 13 au 14 août 2019 a été adressée à l'Autorité des Marchés Financiers le 20 août 2019. Ce document est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans la rubrique « information réglementée » du site internet de la Société (www.lvmh.fr).